communiqué de presse

Nancy, le 29 mai 2018

Centres Hospitaliers d'Epinal et de Remiremont : une organisation du service de cardiologie coordonnée au service des patients du territoire

Les centres hospitaliers d'Epinal et de Remiremont travaillent sur un projet médical commun dont la finalité est de garantir une offre de soins de qualité dans ce territoire, dans un contexte marqué par des tensions fortes en termes de démographie médicale.

Dans ce contexte et en particulier en cardiologie, l'équipe médicale du CH de Remiremont apparait fragile, malgré sa qualité, pour assurer une continuité des soins 24h/24 et 7j/7. En effet, elle est constituée d'un praticien qui ne peut seul faire face à l'ensemble des sollicitations.

Afin de définir l'organisation la plus pertinente, la direction et les communautés médicales d'Epinal et de Remiremont se sont mobilisées pour mettre en place rapidement une coopération entre les deux établissements, seule solution pour assurer une offre de soins pérenne sur le territoire.

Ainsi, contrairement à ce qui a été annoncé sur le service de cardiologie, l'établissement de Remiremont maintient son activité d'hospitalisation complète et de consultations spécialisées sur le site.

L'organisation retenue a été travaillée par les deux communautés médicales avec la nécessité de promouvoir une coopération des équipes et proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de ce territoire.

Le nouveau schéma d'organisation vise à sécuriser l'offre de cardiologie sur le territoire et notamment au profit de la population du bassin de Remiremont. Désormais, cette dynamique conduira dès le mois de juin, à l'intervention sur les deux sites d'une équipe territoriale commune, permettant d'assurer la continuité de la prise en charge des patients, c'est-à-dire garantir un avis de cardiologue 24h/24,7j/7.

Cette coopération, présentée en Directoire le 14 mai dernier, est le fruit de travaux menés par les professionnels de santé d'Epinal et de Remiremont depuis 2016 dans le cadre du projet médical commun et reprise par les premières orientations du consultant mandaté par l'ARS pour accompagner les deux établissements dans leur projet d'organisation territoriale de l'offre de soins.

Dans cette perspective, les premières conclusions des groupes de travail seront présentées le 11 juin 2018, lors du prochain COPIL composé des Présidents des Conseils de Surveillance, du Directeur, des Présidents de CME, du Président du Conseil Départemental des Vosges ainsi que des Députés des circonscriptions concernées.

Ce travail se traduira par un contrat de performance signé avec l'Agence Régionale de Santé, qui définira l'organisation de l'offre de soins entre les deux établissements et les mesures permettant de redresser la trajectoire financière des deux Centres Hospitaliers. La nouvelle organisation en cardiologie sera bien évidemment un élément de ce contrat.

Parallèlement, les coopérations inter-établissements nécessaires devront être consolidées afin de renforcer les ressources médicales et l'attractivité des établissements vosgiens au sein des GHT.

Contact presse
Pauline BELTZ
ars-grandest-presse@ars.sante.fr